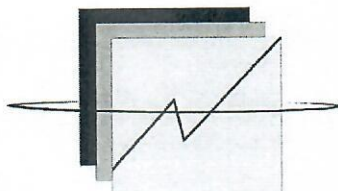


REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple- Un But- Une Foi

**Ministère de l'Economie
des finances et du Plan**



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

**ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE
L'OBSERVATOIRE DE LA PAUVRETE ET DES
CONDITIONS DE VIE (OPCV)**

Projet de termes de référence

Dakar, octobre 2014

CONEXTE

Le Sénégal adopte un nouveau modèle de développement à travers une stratégie qui vise l'émergence dans la solidarité à l'horizon 2035. Les nouvelles autorités du pays se sont résolument engagées dans un nouveau modèle de développement économique et social à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui vise l'émergence dans la solidarité. Ce référentiel de la politique économique et sociale qui constitue un condensé de l'ensemble des stratégies nationales de développement socioéconomique met l'accent sur la création de richesses et d'emplois, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations particulièrement à travers la protection des groupes vulnérables et la garantie de l'accès aux services essentiels.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'émergence basée sur la solidarité, l'Etat du Sénégal a mis en place l' Observatoire sur les conditions de vie et de la pauvreté (OPCV) dont l'objectif est de créer un cadre permanent de production, de diffusion d'informations, de suivi et d'aide à la décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de l'émergence.

Les principales activités retenues pour atteindre les objectifs de l'OPCV devront permettre de :

- ❑ Faciliter la mise en réseau, la coordination et la gestion des bases de données sur la pauvreté, les conditions de vie des populations et le développement humain; mais aussi les exclusions sociales ;
- ❑ Mettre en place un dispositif intégré et harmonisé de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté ;
- ❑ Mettre en place un système d'information fonctionnel pour la collecte, le traitement et la dissémination des indicateurs pertinents pour les différentes parties prenantes du système de suivi des indicateurs retenus par la stratégie du développement social;
- ❑ Contribuer au renforcement et à la fédération des capacités des acteurs du système national de suivi des politiques et programmes et projets de développement, notamment en matière d'appui méthodologique et de formation;
- ❑ Favoriser l'émergence d'un cadre de veille, d'alerte et de dialogue participatif entre les différentes parties prenantes des politiques de lutte contre la pauvreté et les exclusions sociales mais aussi du suivi et de l'atteinte des indicateurs Post 2015.

Les organes de l'OPCV comprennent :

- L'Assemblée Générale qui constitue l'organe souverain de l'observatoire ;
- Le Bureau Exécutif de l'AG qui fait office de Comité de Pilotage;
- La Cellule de coordination et de gestion qui assure les fonctions de coordination, d'animation, de gestion financière et comptable de l'OPCV constitue l'organe exécutif chargé de la mise en œuvre de la feuille de route retenue.

Le processus de mise en place de l'Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie

(OPCV) bien que long, a connu une étape décisive, avec la tenue le 5 février 2008, à l'Hôtel Ngor Diarama, de l'atelier de validation du document de projet portant mise en place de la structure.

1. OBJECTIF DE LA SESSION de L'AGC

L'Assemblée Générale Constitutive (AGC) de l'OPCV vise à le doter de cadre réglementaire, définissant entre autres les modalités de fonctionnement et d'organes statutaires chargés de son animation.

Cette première session devra procéder à : i) l'examen et l'approbation des projets de statuts et règlement intérieur de l'OPCV; ii) la nomination des membres cooptés de l'Assemblée Générale ; iii) l'élection du Président de l'AG ; iv) la mise en place du Comité de Pilotage,

2. DATES ET LIEU

L'Assemblée Générale de l'OPCV est fixée au 28 octobre 2014 à DAKAR.

3. PARTICIPANTS

Les participants seront au nombre de **35** et sont constitués par les Membres Fondateurs de l'OPCV, ainsi que des Membres Simples cooptés.

Le Responsable de la Cellule de Coordination et de Gestion de l'OPCV assure le secrétariat de l'Assemblée Générale.

4. FINANCEMENT

L'Assemblée Générale Constitutive sera financée par le PRODES sur fonds du PNUD conformément au PTA 2014.

Membres Fondateurs

- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)
- Unité de Suivi et de Coordination de la Politique Economique et Sociale du Ministère de l'Economie et des Finances (USCPE/MEF),
- Cellule de Suivi du Ministère du Développement Social (CSO/MDS)
- Direction nationale en charge de la planification,
- Direction de la Prévision et des Etudes Economiques,
- Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD),
- Forum Civil
- Collectif des associations de lutte contre la pauvreté (COLUPAS),
- Conseil national des ruraux (CNCR)
- Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS),
- Comité consultatif équité genre,
- Conseil National de la Jeunesse,
- Pôle des aînés,
- Union nationale des associations de élus locaux UAEL,
- Organisations professionnelles patronales (CNES, CNP, UNACOIS, MDES)
- Organisations professionnelles des travailleurs (CNTS, CNTS FC, UNSAS),

- Ministères partenaires en charge, de la Santé, de l'Education, de l'Emploi, de l'Agriculture, de l'hydraulique, de la justice, du développement social, de la femme, de la Bonne Gouvernance
- Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité nationale
- Représentants des observatoires nationaux,
- Représentant de l'Assemblée nationale. .

Membres simples à coopter

- Programme National de Développement Local (PNDL) ;
- Programme d'Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire (PEPAM) ;
- Agence Sénégalaise d'Electrification rurale (ASER) ;
- Programme de développement de l'éducation et de la formation (PDEF) ;
- Programme national de développement de la santé (PNDS).

Ces structures sont cooptées comme membres simples, compte tenu de leur implication dans le dispositif de l'OPCV et des complémentarités que l'Assemblée Générale souhaite développer avec ces différentes structures et les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et les exclusions sociales.

5. DOCUMENTATION DE L'AGC



Pour information

- Document de projet OPCV,
- TDR AGC



Pour adoption

- Projet de statuts de l'OPCV
- Projet de Règlement intérieur de l'OPCV

6. PROGRAMME DE L'AG

09h 00 - 09h 45	Ouverture et présentation des membres
	Nomination bureau de séance et adoption de l'ordre du jour
09h 45 - 10h 00	Pause café
10h 00 - 11h 00	Examen et approbation du projet de statuts de l'OPCV
11h 00- 12h 00	Examen et approbation du projet de Règlement intérieur de l'OPCV
12h 00 - 12h 30	Cooptation de membres de l'AG
12h30 – 13h 00	Mise en place du Bureau de l'Assemblée Générale
13h 00 -13h 15	Fin des travaux et clôture de l'Assemblée Générale Constitutive
13h 15	Déjeuner de clôture.